



APPEL des LITIGES MODIFICATIONS en DATE du 11 MAI



Suite à une erreur de retranscription du PV de la Commission d'Appel des Litiges paru dans l'Hebdo Foot N°832 du **mardi 9 mai** un correctif a été apporté concernant l'Appel de l'AS SAILLY LABOURSE d'une décision du 15 mars 2023 de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match SENIORS D3 – GROUPE A US HESDIGNEUL / AS SAILLY LABOURSE du 19 février 2023, parue le 21 mars 2023 sur le site Internet dans le journal du District.

Il faut lire :

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (**juridique@lfhf.fff.fr**) dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance
Daniel SION

Le Secrétaire de Séance
Claude RAMET